



ARRETE N° 2013 - 07 - 01

**OBJET : ARRETE D'OUVERTURE ET D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS
URBAINS (PDU 2013) DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE.**

**Le Président du Syndicat intercommunal des transports en commun de
l'agglomération tourangelle (Sitcat),**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des transports, notamment les articles L 1214-1 et suivants ;
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L 122-4, L 123-1 et suivants ainsi
que les articles R 123-1 à R 123-27,
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 6 juillet 2010 portant extension du périmètre de transports
urbains ;
Vu l'arrêté Préfectoral en date du 13 juillet 2010 portant modification des statuts du Sitcat ;
Vu la délibération du Comité syndical en date du 25 juin 2003 approuvant le projet de plan
de déplacements urbains de l'agglomération tourangelle ;
Vu la délibération du Comité syndical du 25 mars 2010 relative à la décision d'engager la
réalisation de l'évaluation du plan de déplacements urbains (PDU) ;
Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2011, approuvant le bilan du PDU
de 2003 et le lancement de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de
l'agglomération tourangelle ;
Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 avril 2013 arrêtant le projet de Plan de
Déplacements Urbains 2013 (PDU) de l'agglomération tourangelle ;
Vu la contribution des services de l'Etat, notamment le « porter-à-la-connaissance juridique »
en date du 17 septembre 2012 et « la synthèse des enjeux » en date du 20 mars 2013 ;
Vu la note de cadrage préalable à l'évaluation environnementale transmise par la Direction
Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre le 9 novembre
2011 ;
Vu la décision du 21 mai 2013 n° E13000148/45 relative à la désignation par la Présidente
du Tribunal Administratif d'Orléans d'un Commissaire-enquêteur titulaire en la personne de
Monsieur Richard RATINAUD et d'un Commissaire-enquêteur suppléant en la personne de
Monsieur Joël BROSSEAU ;
Vu les pièces du dossier d'enquête relative au projet de PDU de l'agglomération tourangelle
comportant notamment le projet de PDU et ses annexes tel qu'il a été arrêté, une synthèse
du projet et les avis des personnes publiques consultées ;

Considérant la consultation du commissaire enquêteur titulaire en date du 27 mai 2013,

ARRETE :

Article 1 : OBJET ET DATE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations relatives au :

Projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle.

Aux termes de l'enquête publique, le Plan de Déplacements Urbains (PDU 2013) sera approuvé par le Syndicat intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (Sitcat).

L'ENQUETE PUBLIQUE SE DEROULERA : DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013 AU JEUDI 17 OCTOBRE 2013 INCLUS.

Article 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

La Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Richard RATINAUD, colonel en retraite, demeurant 5 chemin des Maisons Rouges, 37150 CIVRAY DE TOURAINE, en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Joël BROSSEAU, inspecteur de permis de conduire à la retraite, demeurant 60 avenue du Général de Gaulle, 37800 SAINTE-MAURE DE TOURAINE, en qualité de Commissaire-enquêteur suppléant, pour réaliser l'enquête publique portant sur le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle.

Article 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique, un dossier composé des pièces suivantes sera mis à l'enquête et déposé dans les lieux définis à l'article 5 du présent arrêté :

- la délibération du Comité Syndical du 29 juin 2011 relative à l'approbation du bilan et au lancement de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'agglomération tourangelle,
- la délibération du Comité syndical du 11 avril 2013 relative à l'arrêt du projet de PDU,
- le présent arrêté de mise à l'enquête publique du projet de PDU, comprenant la mention des textes régissant l'enquête publique, l'indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative de révision et d'approbation du PDU,
- le projet de révision du PDU et ses annexes tel qu'il a été arrêté et qui est constitué :
 - du projet de PDU ;
 - du diagnostic (annexe 1)
 - du rapport d'évaluation environnementale (annexe 2) comprenant notamment, un état initial de l'environnement, une évaluation environnementale du projet, un résumé non technique de l'évaluation environnementale,
 - d'une annexe accessibilité (annexe 3) qui établit un état des lieux et présente les actions programmées afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR). Par ailleurs, les PAVE (Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) font partie intégrante du plan de déplacements urbains. Ainsi, l'Annexe accessibilité du PDU établit que 8 des 25 communes du SITCAT ont approuvé leur PAVE à la date du 1^{er} avril 2013 et ces documents sont joints à l'Annexe Accessibilité.
 - d'un bilan de la concertation effectuée durant la conception du projet (annexe 4)

- le porter à connaissance et la note de cadrage préalable à l'évaluation environnementale de l'Etat,
- le recueil des avis des personnes publiques consultées dont l'avis du préfet, de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, du Conseil Régional, du Conseil Général et des conseils municipaux des communes membres du Sitcat, du Conseil Communautaire de Tour(s)plus ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale voisins du périmètre de transports urbains,
- une synthèse non technique du projet de PDU arrêté,

ARTICLE 4 : INFORMATION DU PUBLIC

Un avis au public faisant connaître l'objet de l'enquête publique et ses dates d'ouverture et de clôture sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (« La Nouvelle République du Centre Ouest » et l'hebdomadaire « NR Dimanche », ainsi que dans « Terre de Touraine »).

L'avis d'enquête publique de dimension 42 x 59,4 cm, comportant le titre « AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE » en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations relatives à l'organisation de l'enquête en caractères noirs sur fond jaune sera affiché au lieu du siège de l'enquête (Sitcat) ainsi que dans les vingt-cinq communes du périmètre des transports urbains (PTU) qui composent le Sitcat.

Le présent arrêté sera également mis en ligne sur le site internet à l'adresse suivante : <http://mobilit.eagglo-tours.fr> dans une rubrique dédiée à l'enquête publique du PDU.

Les modalités du déroulement de l'enquête publique seront précisées sur ce site et pourront être relayées dans les bulletins municipaux et autres sources d'informations locales (sites internet...).

Une réunion publique sera organisée le lundi 9 septembre 2013 à 18h30, salle des mariages de l'hôtel de ville de Tours.

Article 5 : CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du 16 septembre au 17 octobre 2013 inclus, le dossier de l'enquête défini à l'article 3 du présent arrêté pourra être consulté au siège du Syndicat Intercommunal des transports en commun de l'agglomération tourangelle (SITCAT) situé au 56 ter avenue Marcel DASSAULT à Tours, ainsi que dans les mairies suivantes, aux lieux et horaires d'ouverture au public définis ci-après:

Sitcat et Communes du PTU/	Lieux - Adresses	Horaires d'ouverture
SITCAT	Siège du Sitcat 56 ter avenue Marcel Dassault BP 60422 - 37204 Tours cedex 3	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h00 et de 14h à 17h00
Ballan-Miré	Mairie de Ballan-Miré 12 place du 11 novembre 37510 Ballan-Miré	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
Fondettes	Mairie de Fondettes 35 rue Eugène Gouin 37230 Fondettes	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Joué lès Tours	Mairie de Joué lès Tours Rue Rabelais 37300 Joué Les Tours	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Notre-Dame-d'Oé	Mairie de Notre Dame d'Oé 10 rue de la Mairie 37390 Notre Dame d'Oé	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h45
Saint-Avertin	Mairie de Saint-Avertin 21 rue de Rochepinard 37550 Saint Avertin	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Saint-Cyr-sur-Loire	Mairie de Saint-Cyr sur Loire Parc de la Perraudière BP 139 37541 Saint Cyr sur Loire	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h
Saint-Pierre-des-Corps	Centre Technique Municipal service urbanisme, 1 rue Robespierre 37700 Saint Pierre des Corps	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Tours	Mairie centrale de Tours 1 à 3 rue des Minimes 37926 Tours cedex 9	Le lundi : de 9h à 17h Du mardi au jeudi : de 8h30 à 17h Le vendredi : 8h30 à 16h30
Tours Sainte-Radegonde	Mairie de Tours Sainte Radégonde 2 place Alexandre Rousseau 37100 Tours	Le lundi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h De mardi à jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 16h30
Vouvray	Mairie de Vouvray 1 rue Léon Gambetta BP 9 37210 Vouvray	Les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Le jeudi : de 8h30 à 12h30

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet à l'adresse :
<http://mobilitate.agglo-tours.fr>

Article 6 : AUTRES LIEUX D'INFORMATION

En dehors des lieux désignés ci-dessus comme lieux d'enquête, les mairies des communes du périmètre du Sitcat mettront à la disposition du public un document d'information sur le projet de révision du PDU sous la forme d'une synthèse non technique, ainsi que l'avis d'enquête publique précisant les lieux de l'enquête publique avec dates et heures des permanences assurées par le commissaire-enquêteur.

L'adresse ainsi que les jours et heures d'ouvertures des mairies sont les suivants :

Autres communes du PTU	Adresses	Horaires d'ouverture
Berthenay	Mairie Le Bourg 37510 Berthenay	Les lundi, mardi et vendredi : de 14h à 17h Les mercredi et jeudi : de 9h à 12h
Chambray-lès-Tours	Hôtel de ville Place de la mairie 37170 Chambray-les-Tours	Du lundi au vendredi : de 8h30 à 17h00, pendant les vacances scolaires : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
Chanceaux-sur-Choisille	Mairie 19 rue de la Mairie 37390 Chanceaux-sur-Choisille	Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Le mardi et le samedi : de 9h à 12h
Druye	Mairie 7 rue des Fonchers 37190 Druye	Le lundi, mercredi et vendredi : De 8h30 à 12h30 Le mardi et jeudi : de 14h à 18h
La Membrolle- sur-Choisille	Mairie Place de l'Europe, BP 13 37390 La Membrolle-sur- Choisille	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h
La Riche	Mairie Place du Maréchal Leclerc 37520 La Riche Cedex	Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
La Ville-aux-Dames	Mairie Avenue Jeanne d'Arc 37700 La Ville-aux-Dames	Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h50 Le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h20
Luynes	Mairie Place des Victoires 37230 Luynes	Les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
Mettray	Mairie 3 rue du Dolmen - 37390 Mettray	Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h30
Parçay-Meslay	Mairie 58 rue de la Mairie 37210 Parçay-Meslay	Les lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h Le jeudi : de 13h30 à 17h
Rochecorbon	Mairie Place du 8 mai 1945 37210 Rochecorbon	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.
Saint-Etienne-de-Chigny	Mairie 2 route de la Chappe 37230 Saint-Etienne-de-Chigny	Les lundi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h Le mardi et le jeudi : de 14h à 17h
Saint-Genouph	Mairie 23 rue du Bourg 37510 Saint-Genouph	Les mardi, jeudi et vendredi : de 14h00 à 17h00 Le mercredi : de 8h00 à 12h00
Savonnières	Mairie 23 rue du bourg 37510 Savonnières	Du lundi au jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Vernou-sur-Brenne	Mairie 1 rue Anatole France 37210 Vernou-sur-Brenne	Le lundi : de 9h à 12h Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
Villandry	Mairie 2 rue de Munat 37510 Villandry	Du lundi au vendredi : de 15h à 19h

Article 7 : PRESENTATION DES OBSERVATIONS

Dans le cadre de l'enquête publique, et dans les lieux indiqués à l'article 5, le dossier mentionné à l'article 3 est accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent être consignées.

Ces dernières peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : pdu-tours@agglo-tours.fr ou par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur, au siège du SITCAT à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-enquêteur
Révision du PDU
SITCAT
56 ter avenue Marcel Dassault,
BP 60422 - 37204 TOURS cedex 3

Les observations envoyées par courrier sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête dans les locaux du SITCAT, siège de l'enquête publique situé à l'adresse ci-dessus.

Article 8 : ACCUEIL DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Dans le cadre de cette enquête publique, le commissaire-enquêteur visé à l'article 2 ci-dessus se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations portant sur le projet de PDU dans le cadre des permanences qu'il assurera dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

Communes/ Sitcat	Lieux - Adresse	Permanences
Saint-Pierre-des-Corps	Centre Technique Municipal service urbanisme, 1 rue Robespierre 37700 Saint Pierre des Corps	lundi 16 septembre 2013 de 9h30 à 12h30
Notre-Dame-d'Oé	Mairie de Notre Dame d'Oé 10 rue de la Mairie 37390 Notre Dame d'Oé	Mardi 17 septembre 2013 de 14h à 17h
Fondettes	Mairie de Fondettes 35 rue Eugène Gouin 37230 Fondettes	Lundi 23 septembre 2013 de 14h30 à 17h30
Ballan-Miré	Mairie de Ballan-Miré 12 place du 11 novembre 37510 Ballan-Miré	Mercredi 25 septembre 2013 de 9h- 12h
Joué lès Tours	Mairie de Joué lès Tours Rue Rabelais 37300 Joué les Tours	Samedi 28 septembre 2013 de 9h à 12h
Saint-Cyr-sur-Loire	Mairie de Saint-Cyr sur Loire Parc de la Péraudière BP 139 37541 Saint Cyr sur Loire	Mardi 1 octobre 2013 de 14h à 17h

Vouvray	Mairie de Vouvray 1 rue Léon Gambetta BP 9 37210 Vouvray	Jeudi 3 octobre de 9h30 à 12h30
Tours	Mairie centrale de Tours 1 à 3 rue des Minimes 37926 Tours cedex 9	Samedi 05 octobre 2013 de 9h à 12h
Tours Sainte-Radegonde	Mairie de Tours Sainte Radégonde 2 place Alexandre Rousseau 37100 Tours	Lundi 07 octobre 2013 de 14h à 17h
Saint-Avertin	Mairie de Saint-Avertin 21 rue de Rochepinard 37550 Saint Avertin	Jeudi 10 octobre 2013 de 14h à 17h
Tours	Mairie centrale de Tours 1 à 3 rue des Minimes 37926 Tours cedex 9	Mardi 15 octobre 2013 de 14h à 17h
SITCAT	Siège du Sitcat 56 ter avenue Marcel Dassault BP 60422 - 37204 Tours cedex 3	Jeudi 17 octobre de 14h à 17h

ARTICLE 9 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai au commissaire-enquêteur pour être clos par lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera, sous la forme d'un procès-verbal de synthèse de consignation, les observations écrites et orales du public formulées dans le cadre de l'enquête publique.

Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles sur ce procès-verbal de synthèse.

ARTICLE 10 : RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au Président du SITCAT dans le délai réglementaire de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Une copie de ces pièces sera adressée à Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans ainsi qu'aux maires des communes incluses dans le périmètre des transports urbains afin que ces pièces puissent être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces pièces seront également disponibles, pour cette même durée, sur le site internet à l'adresse suivante : <http://mobilite.agglo-tours.fr>

ARTICLE 11 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute information relative au projet de révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Brigitte VENGEON, Directrice administrative du Sitcat, ou de Agnès THIBAL, Chef de projet de la révision du PDU de l'agglomération tourangelle, par courrier adressé à leur attention au SITCAT, 56 ter avenue Marcel Dassault, BP 60422 - 37204 TOURS CEDEX 3, ou par télécopie à leur attention au N° 02 47 80 12 05 ou encore par courrier électronique au contact sitcat-accueil@agglo-tours.fr.

ARTICLE 12 : EXECUTION

Ampliation du présent arrêté est transmise pour attribution à chacun pour ce qui le concerne :

- à M. le Préfet du département d'Indre et Loire,
- à Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans,
- aux Maires des communes incluses dans le périmètre des transports urbains,
- à Messieurs les commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant.

Fait à Tours, le 9 juillet 2013

Le Président du SITCAT,



Jean GERMAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-253702492-20130709-A_13_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2013

Notification : 11/07/2013

Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle

Pour l'accomplissement des missions confiées par le préfet, le Président du SITCAT, 56 ter avenue Marcel Dassault BP 60422 - 37204 TOURS cedex 3 - Tél. 02 47 80 12 00 - Fax 02 47 80 12 05

par délégation

